



DOSSIER DE CANDIDATURE

LICENCE EN INFORMATIQUE ET SCIENCES DU NUMÉRIQUE

MODALITES ET CONDITIONS DE CANDIDATURE

ANNEE ACADEMIQUE 2019 - 2020

Conditions de candidature

Conformément à l'arrêté **n° 248 MESRS/DGES du 13 Décembre 2011** portant organisation de la Licence dans l'Enseignement Supérieur en République de Côte d'Ivoire :

- Pour faire une demande d'inscription en Licence 1 à l'UVCI, les conditions à remplir sont les suivantes :
 - être titulaire d'un BAC ou de tout autre diplôme jugé équivalent ;
 - avoir des compétences informatiques et linguistiques suffisantes en français ou en anglais.
- Pour faire une demande d'équivalence en Licence 2 à l'UVCI, les conditions à remplir sont les suivantes :
 - être titulaire d'un BAC ou de tout autre diplôme jugé équivalent ;
 - être titulaire d'un titre admis en équivalence de la Licence 1 ;
 - avoir des compétences informatiques et linguistiques suffisantes en français ou en anglais.
- Pour faire une demande d'équivalence en Licence 3 à l'UVCI, les conditions à remplir sont les suivantes :
 - être titulaire d'un BAC ou de tout autre diplôme jugé équivalent ;
 - être titulaire d'un titre admis en équivalence de la Licence 2 ;
 - avoir des compétences informatiques et linguistiques suffisantes en français ou en anglais.

N.B. Les candidats titulaires de diplôme étranger doivent demander des équivalences auprès des services compétents du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Côte d'Ivoire.

Dépôt de dossiers de candidature

Le dossier de candidature est soumis en ligne et comporte les étapes suivantes :

1- Constituer les documents à joindre au dossier ;

N.B. Les documents doivent être numérisés et joints au formulaire de demande. Les documents physiques photographiés joints au dossier feront l'objet de rejet.

➤ Liste des documents concernant les demandes d'inscription en Licence 1

1-1- Diplôme du BAC ;

1-2- Pièce d'identité ;

➤ Liste des documents concernant les demandes d'équivalence en Licence 2 ou Licence 3

1-1- Diplôme du BAC ;

1-2- Diplôme soumis pour l'équivalence ;

1-3- Relevé de notes post-bac ;

1-4- Curriculum vitae ;

1-5- Extrait d'acte de naissance ;

1-6- Photocopie d'une pièce d'identité ;

1-7- Photo d'identité ;

1-8- Maquette pédagogique des différentes années post BAC. *(Si possible)*

2- Remplir le formulaire de demande d'inscription ou d'équivalence en Licence via le lien :

scolarite.uvci.edu.ci/demande/licence

Après l'enregistrement de la demande, le candidat recevra un code de paiement via la plate-forme scolarité et également par mail. Ce code servira au paiement des frais de dossier.

3- Payer les frais de dossier

FRAIS DE DOSSIER

NATIONALITE DU DEMANDEUR	FRAIS DE DOSSIER MONTANT (F CFA)
IVOIRIENNE	10 000
RESSORTISSANT UEMOA	10 000
RESSORTISSANT HORS UEMOA	30 000

Le candidat peut payer les frais de dossier soit par un mobile money, soit au guichet de l'Agence Comptable de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI).

- Paiement par mobile money via la plateforme de la scolarité à travers le lien suivant : scolarite.uvci.edu.ci/paiement
- Paiement au guichet UVCI (*Se rendre avec son code de paiement et les frais à payer à l'Agence Comptable du siège de l'UVCI sis à Abidjan - Cocody - II Plateaux non loin du Tribunal de Commerce*).

Phases de sélection

La sélection s'opère en deux étapes :

Etape 1 : Sélection sur titres, en fonction de la qualité du dossier universitaire (pré-sélection) ;

Etape 2 : Sélection sur examen du dossier de candidature.

La publication des résultats sera via le lien suivant : scolarite.uvci.edu.ci/demande/resultat

- Pour les candidats ayant effectués une demande d'inscription en Licence 1

En cas d'avis favorable donné par la scolarité, le candidat recevra un code de paiement via la plate-forme scolarité et également par mail. Ce code servira au paiement des frais d'inscription permettant ainsi le démarrage de l'inscription administrative du requérant.

- Pour les candidats ayant effectués une demande d'équivalence en Licence 2 ou Licence 3

En cas d'avis favorable donné par la Commission d'Equivalence, le candidat accepté devra présenter à cette Commission les originaux des diplômes et relevés de notes joints au dossier de candidature.

Après l'authentification des originaux des diplômes et relevés de notes joints au dossier de candidature, le candidat recevra un code de paiement via la plate-forme scolarité et également par mail. Ce code servira au paiement des frais d'inscription permettant ainsi le démarrage de l'inscription administrative du requérant.

